



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MS1 (r-LA 792)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Madame Roxanne Caron

Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel
Monsieur Romain Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/01-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/01-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

a. Déjeuner-formation – Harcèlement psychologique et sexuel au travail

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2019/01-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des assemblées tenues les 10 et 17 décembre 2018 soient acceptés.

2019/01-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2019/01-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 92 706,31 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 décembre 2018 d'une somme de 190 467,54 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 283 173,85 \$.

2019/01-06

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes rendus suivants soient acceptés comme dépôt :

- Comité Loisirs, culture et vie communautaire 2018-10-11, 2018-11-07 et 2018-11-21

2019/01-07

LOCATION SALLE N° 122 DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN – TIRAGE AU SORT

ATTENDU QUE les personnes suivantes ont donné leur nom pour la réservation de la salle n° 122 du Centre communautaire Édouard-Jean pour la période des Fêtes 2019-2020 :

26 décembre 2019 :	Marthe Gagné		
31 décembre 2019 :	Charles-Henri Gagnon	Yvan Imbeault	Gervais Bouchard
	Fernand Imbeault	Ghislain Parent	Murielle Gagnon
1 ^{er} janvier 2019 :	Rosanne Girard	Léandrus Desbiens	Steeve Desbiens
	Cindy Corbin	Colette Imbeault	Cyrille Girard
	Rodrigue Girard	Cécile Hovington	

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé au tirage au sort pour la location du 24 décembre 2019 au 2 janvier 2020 lors de la tenue de cette assemblée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit allouée la salle n° 122 du Centre communautaire Édouard-Jean comme suit :

26 décembre 2019 :	1 : Marthe Gagné		
31 décembre 2019 :	1 : Yvan Imbeault	2 : Gervais Bouchard	3 : Murielle Imbeault
1 ^{er} janvier 2019 :	1 : Léandrus Desbiens	2 : Cindy Corbin	3 : Rosanne Girard

Il est également résolu de rembourser les personnes n'ayant pas été sélectionnées lors du tirage au sort.

2019/01-08

PLAINTES, REQUÊTES OU DEMANDES — ANNÉE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, dépose la liste des « Plaintes, requêtes ou demandes » présentées au bureau municipal au cours de l'année 2018.

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des « Plaintes, requêtes ou demandes 2018 » soit acceptée comme dépôt.

2019/01-09

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan, pour accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier, a mis en place un projet permettant d'améliorer le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence dans ces endroits, en se dotant d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

CONSIDÉRANT QUE les secteurs non accessibles par le réseau routier de toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, incluant le TNO de la Rivière-aux-Outardes, sont ciblés par le PLIU et qu'à cet égard, une entente intermunicipale doit intervenir entre les parties;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MS1 (FLA 792)

2019/01-10

CONSIDÉRANT QUE la MRC/TNO a acquis différents équipements devant être mis en commun pour les fins de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent déléguer à la MRC/Autorité régionale leur compétence quant aux interventions pouvant être faites en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC/Autorité régionale désire, par cette entente, convenir avec la Ville de Baie-Comeau d'une entente de service afin que le service de sécurité incendie de Baie-Comeau puisse réaliser ces interventions en milieu isolé;

CONSIDÉRANT EN EFFET QUE le service des incendies de la Ville de Baie-Comeau, possédant le personnel requis et formé à titre de premiers répondants, est disposé à offrir ses services à l'ensemble des municipalités du territoire dans la mesure où ce projet s'autofinance au moyen d'un fonds de fonctionnement par le biais d'une quote-part déboursée par les autres parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il appartiendra à la MRC/Autorité régionale d'établir ces quotes-parts conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent de conclure une entente relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire des parties à l'entente.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Joseph Imbeault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, soient et sont autorisés à signer l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Manicouagan;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités faisant partie de l'entente.

ADHÉSION ANNUELLE 2019

a) ADMQ

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de :

- a. 811 \$ (plus taxes) pour l'adhésion annuelle 2019 à l'ADMQ pour Marie-France Imbeault;
- b. 463 \$ (plus taxes) pour l'adhésion annuelle 2019 à l'ADMQ pour Annik Girard.

b) COMBEQ

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 375 \$ (taxes non comprises) pour l'adhésion 2019 à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon.

c) Tourisme Côte-Nord Manicouagan

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 1 463,95 \$ (taxes incluses) pour l'adhésion 2019 à Tourisme Côte-Nord Manicouagan.



No de résolution
ou annotation

2019/01-11

CONTRIBUTION 2019 — CRSBP DE LA CÔTE-NORD

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 5 196,68 \$ (taxes non incluses) pour la contribution 2019 au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP). Ce montant inclut l'utilisation du système de gestion documentaire Simb@.

2019/01-12

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX APPAREILS DE DÉSINCARCÉRATION – ADDENDA N° 2

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intermunicipale intervenu le 31 janvier 2007 relatif à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Trinité a demandé de participer à ladite entente à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'addenda n° 2 à intervenir entre les parties à l'entente afin d'y inclure la municipalité de Baie-Trinité;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Joseph Imbeault et la directrice générale et secrétaire, madame Marie-France Imbeault, soient et sont autorisés à signer l'addenda n° 2 du protocole d'entente intermunicipale relatif à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération.

QU'une copie de la présente résolution sera transmise à chacune des municipalités faisant partie de l'entente et à la MRC de Manicouagan.

2019/01-13

AUTORISATION DE PAIEMENT

a) Location Excavation R.S.M.F. inc.

CONSIDÉRANT QUE des travaux sur trois (3) traverses de la montée Taillardat ont été exécuté par la compagnie Location Excavation R.S.M.F inc. (résolution n° 2018/10-04);

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont dû être effectués pour la traverse n° 2 en raison de matériel végétal trouvé lors de l'excavation de la fondation de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires ont occasionné des frais additionnels de 5 400 \$ (plus taxes);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture n° 12830 d'un montant de 73 383,76 \$ (taxes incluses) à Location Excavation R.S.M.F inc. pour les travaux sur trois (3) traverses sur la montée Taillardat;

b) Groupe-conseil TDA

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture n° 39975 d'un montant de 537,23 \$ (taxes incluses) à Groupe-conseil TDA pour les frais supplémentaires à la surveillance des travaux de réfection de pavage au rang 2 (résolution n° 2017/04-27).



No de résolution
ou annotation

2019/01-14

c) Mallette S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ragueneau, agissant à titre de responsable comme stipulé à l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur incendie entre les municipalités de Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes et Ragueneau, a mandaté la firme Mallette (S.E.N.C.R.L.) pour conclure, administrer et réaliser un contrat de services professionnels visant l'accompagnement en recrutement de personnel pour le poste de directeur en sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture n° 101820 d'un montant de 7 944,77 \$ (taxes incluses) à la firme Mallette (S.E.N.C.R.L.) pour les services professionnels relatifs au recrutement de personnel pour le poste de directeur en sécurité incendie.

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Imbeault assume l'intérim du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité depuis le 26 mars 2017 (résolution n° 2017/03-08);

CONSIDÉRANT QUE madame Imbeault a accepté le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ragueneau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Marie-France Imbeault soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière pour la municipalité de Ragueneau, et ce, à compter du 14 janvier 2018. Il est également résolu d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault et le conseiller, monsieur Claude Lavoie à négocier l'entente de travail s'y rattachant.

2019/01-15

AFFAIRES NOUVELLES

a) DÉJEUNER-FORMATION – HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL AU TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les conseillères, mesdames Huguette Tremblay et Laurence Martel, les conseillers, messieurs Claude Lavoie et Gilbert Dupont, le maire, monsieur Joseph Imbeault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à assister au déjeuner-formation intitulée « Harcèlement psychologique et sexuel au travail » offert par la Chambre de commerce de Manicouagan et animé par Me Nancy Leblanc, avocate, qui se tiendra au Restaurant-bar Le Blues le 29 janvier 2019.

Il est entendu que les frais d'inscription sont à la charge de la municipalité.

2019/01-16

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par la conseillère, Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2019/01-17

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

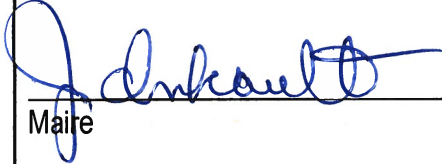


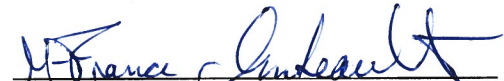
No de résolution
ou annotation

2019/01-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 55.


Maire


Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.